



# AESH : DES PROFESSIONNEL.LE.S QUI DOIVENT ÊTRE RECONNU.E.S

Personnes à contacter  
dans l'académie de  
Normandie :

## COLLÈGES / LYCÉES :

SNES-FSU  
Claire Jourdan et Catherine Mezaad  
s3nor@snes.edu  
Caen : 02 31 83 81 60  
Rouen : 02 35 98 26 03

## ECOLEES :

Manche : SNUIPP-FSU  
Sandrine Aubry  
snu50@snuipp.fr  
09 50 15 53 54

Calvados : SNUIPP-FSU  
Charlotte Lemonnier  
Laurence Guillouard  
snu14@snuipp.fr  
02 31 72 29 25

Orne : SNUIPP-FSU  
Alexandra Bojanic  
snu61@snuipp.fr  
02 33 26 80 95

Eure : SNUIPP-FSU  
Emmanuelle Duval-Leseigneur  
snu27@snuipp.fr  
02 32 33 58 51

Seine-Maritime : SNUIPP-FSU  
Emilie Aubert  
snu76@snuipp.fr  
02 35 63 85 08

Arrivé.e.s par la petite porte de la précarité, méconnu.e.s dans leur travail, les Accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap (AESH) sont pourtant indispensables tant auprès des élèves que dans les équipes pluriprofessionnelles.

Les AESH sont de plus en plus nombreux/ses à témoigner sur la précarité de leurs conditions de travail, qui se sont encore dégradées avec la mise en place des PIAL : non respect de leurs missions, temps de travail incomplet imposé quand les enfants auraient besoin de plus d'accompagnement, multiplication du nombre d'enfants par AESH et des lieux de travail sans remboursement des frais de déplacement, changements d'affectation à la dernière minute, intégration non systématique dans les équipes pédagogiques, formation initiale et continue insuffisante et mal organisée, ...

## Pour les AESH, les syndicats de la FSU revendiquent :

- L'abandon des PIAL pour une gestion plus humaine, prenant en compte les besoins réels des élèves accompagnés. En Normandie, la FSU a soutenu les AESH dans les mouvements du 8 avril et du 3 juin. Elle les a accompagnés pour porter leurs revendications en audience auprès des élus et des DSDEN. Si le ministère concède une avancée significative en instaurant une grille à avancement automatique au 1er septembre 2021, il refuse toujours la création d'un corps de fonctionnaires, le rythme d'avancement tous les trois ans est trop lent, et les niveaux indiciaires trop bas. Ensemble, nous devons poursuivre la mobilisation pour faire progresser les droits des AESH.
- La création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B avec tout ce que cela engendre : la revalorisation des salaires, la possibilité de travailler à temps plein, une formation initiale et continue adaptée au métier d'AESH, le respect des missions et l'intégration de plein droit dans la communauté éducative.

**Mobilisation AESH le mardi 19 octobre**

*lieux et horaires à venir sur le site*

**STAGE AESH**  
**Lundi 29 novembre 2021**  
**de 9h à 16h**  
**à la Ligue de l'Enseignement**  
**Bois des Clairets, Route d'Hesloup**  
**à Saint Germain du Corbéis**



# Stages de formation syndicale AESH en novembre 2021

Les syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNUEP) de Normandie organisent un stage de formation syndicale dans chaque département en novembre 2021. Pour vous inscrire, envoyez-nous un mail avec vos coordonnées et votre établissement d'affectation, en indiquant « inscription stage AESH » en objet, à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous pouvez vous rendre au stage le plus proche de chez vous.

**Vous devez envoyer obligatoirement votre demande d'autorisation au moins un mois avant la date du stage de formation syndicale** (voir le modèle ci-dessous et sur notre article en ligne).

Lors de ce stage nous ferons un point sur la situation des AESH. Nous vous donnerons des informations sur vos droits et nous prendrons le temps de répondre à vos questions. Participer à un stage de formation syndicale, c'est un moyen de vous informer et de ne pas rester isolé.e.

**N'oubliez pas de vous inscrire en complétant le formulaire en ligne pour faciliter l'organisation (taille de la salle à réserver, repas ...) et pour pouvoir vous contacter en cas de besoin.**

Rendez-vous sur l'article en ligne de notre site pour :

- \* télécharger le modèle de demande d'autorisation d'absence,
- \* compléter le formulaire en ligne, retrouver cette publication,
- \* etc ...



Minilien vers l'article :  
<https://urlz.fr/grC3>

Site de la FSU 61 :  
<http://fsu61.fsu.fr>

## Toutes les dates et lieux de stages dans l'académie :

- Eure : mardi 16 novembre, Gravigny, salle Li no Ventura (lieu à confirmer) - fsu27@fsu.fr
- Seine-Maritime : jeudi 18 novembre, Rouen - fsu76@fsu.fr
- Manche : vendredi 19 novembre, Saint-Lô - fsu50@fsu.fr
- Orne : lundi 29 novembre, ligue de l'enseignement de Saint-Germain-du-Corbéis - fsu61@fsu.fr
- Calvados : vendredi 26 novembre, Maison des syndicats, Caen - fsu14@fsu.fr

## MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Courrier à adresser à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement (si vous êtes affecté en collège ou lycée)  
ou Monsieur - Madame l'IEN (si vous êtes affecté en école)  
Envoyez aussi une copie à votre coordinateur PIAL

NOM..... à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement ou l'IEN  
Prénom.....  
Fonction .....  
Établissement .....



Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23/11/1982 (art. 2) relative aux agents non-titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 29 novembre 2021 pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à Saint Germain du Corbéis de 9h à 17h. Il est organisé par la Section Départementale FSU de l'Orne, sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15/06/1984 (arrêté du 13/01/09 publié au J.O. du 30/01/09 pour la FPE et arrêté du 30/11/09 pour la FPT).

A ..... Le .....Signature: